

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 05 : DECISION MODIFICATIVE N°01-2024.

1 annexe

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 et suite à la notification des financeurs concernant la création d'une centrale photovoltaïque, la mise aux normes des armoires électriques et le déplacement des arrêts de bus situés sur les ronds-points, nous devons incorporer ces recettes au budget primitif 2024.

SECTION INVESTISSEMENT :

- **Création d'une centrale photovoltaïque et d'une ombrière.**

DI - Chapitre 21 - article 21351	+ 169.891 €.
RI - Chapitre 13 - article 1318	+ 169.891 €.

Total	0 €.

- **Mise aux normes des armoires électriques.**

DI - Chapitre 21 - article 21534	+ 67.442 €.
RI - Chapitre 13 - article 13461	+ 67.442 €.

Total	0 €.

- **Déplacement des arrêts de bus situé sur les ronds-points.**

DI - Chapitre 21 - article 2152	+ 47.476 €.
RI - Chapitre 13 - article 1323	+ 47.476 €.

Total	0 €.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 18 septembre 2024, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER la Décision Modificative n°01-2024 présentée ci-dessous et telle qu'annexée à la présente délibération.

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Opérat°	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	I	FINANCES	01	1318	13		BATC	DIV	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	169 891,00 €
D	I	TECHNIQUE	752	21351	21		SCES	PHOTOVOLTA	INSTALLATIONS, MATERIEL TECHNIQUE	169 891,00 €
TOTAL CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE										0,00 €

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Opérat°	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	I	FINANCES	01	13461	13		VOIR	NORM ARMOI	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	67 442,00 €
D	I	VOIRIE	512	21534	21		VOIR	NORM ARMOI	INSTALLATIONS DE VOIRIE	67 442,00 €
TOTAL NORMES ARMOIRES ELECTRIQUES										0,00 €

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Opérat°	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	I	FINANCES	01	1323	13		VOIR	TRANSP	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	47 476,00 €
D	I	VOIRIE	847	2152	21		VOIR	TRANSP	INSTALLATIONS DE VOIRIE	47 476,00 €
TOTAL ARRETS DE BUS ROND POINT										0,00 €

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n° 01/2024 se présente comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 3.419.009,00 €.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 10.183.400,00 €.